



www.automobileclub79.com

JOURNÉE ROULAGE DU 18 JUIN 2021

circuit de Fontenay-le-Comte

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone : Email :
N° Permis de conduire :
N° Licence pour les moins de 18 ans :

ATTENTION

- si 2 pilotes s'inscrivent sur le même véhicule, chaque pilote doit renseigner le présent *dossier d'inscription* et signer un exemplaire de la *décharge de responsabilité*
- si le pilote a un passager celui-ci doit remplir la *décharge de responsabilité*

déclare avoir pris connaissance du règlement et des informations développés dans le présent dossier d'inscription et s'inscrire à l'évènement JOURNÉE ROULAGE DU 18 JUIN 2021 avec le véhicule désigné ci-après et selon les choix portés dans la rubrique TARIFS TTC ci-dessous.

Véhicules : GT Sportives Berlines Sportives (*monoplace non acceptée*)
Marque : Modèle :
Année : Immatriculation ou Passeport FFSA :
Véhicule venant sur remorque : OUI NON

L'assurance RC circulation circuit pilote, est incluse dans l'inscription (*assurance corporelle des tiers*).

L'assurance individuelle accident pilote (*assurance corporelle du pilote*) est en option.

Si vous souhaitez la souscrire (15 ou 40 € selon les options), vous pourrez le faire à votre arrivée à l'accueil.

TARIFS TTC (assurance RC circuit incluse)

Journée prix public : 130€ membre Automobile Club : 110€
 ½ Journée : 90€ matin après midi
 2ème Pilote : 70€
 Coaching Pilote (15 mn) avec Lionel ROBERT (moniteur DE JEPS) : 45€
 Si plusieurs sessions souhaitées : X 45€ =€
 Baptême sur Renault Mégane3RS avec Lionel ROBERT (3 tours de circuit) : 30€

MONTANT TOTAL (règlement à joindre à votre inscription) : €

Fait le : à :

Signature de la personne inscrite :
précédée de la mention «lu et approuvé»



www.automobileclub79.com

JOURNÉE ROULAGE DU 18 JUIN 2021 circuit de Fontenay-le-Comte

CONDITIONS GÉNÉRALES & RÈGLEMENT

Contrôle sonométrique en statique selon le règlement FFSA en vigueur (75% du régime maxi).

ATTENTION EMISSIONS SONORES LIMITEES A 95 DB.

Pas d'inscription sur place, uniquement sur réservation avec règlement par chèque, virement ou sur www.automobileclub79.com.

Pour être considéré comme valide, tout dossier d'inscription est à retourner accompagné :

1. pour le(s) pilote(s) :

- du ou des bulletin(s) d'inscription dûment rempli(s) et signé(s)
- du ou des document(s) « décharge de responsabilité » complété(s) et signé(s)
- du ou des document(s) CONDITIONS GENERALES & REGLEMENT dûment paraphé(s) et signé(s)
- du règlement total correspondant aux choix portés sur le bulletin d'inscription (par chèque à l'ordre de Automobile Club des Deux-Sèvres, par virement RIB joint ou sur www.automobileclub79.com)

2. pour le(s) passager(s) :

- du règlement de la journée daté, signé (dernière page de ce document)
- du ou des document(s) « décharge de responsabilité » complété(s) et signé(s)
- du ou des document(s) CONDITIONS GENERALES & REGLEMENT dûment paraphé(s) et signé(s)
- de la photocopie de votre licence FFSA valide pour les 16 / 18 ans.

à

Automobile Club des Deux-Sèvres
49, Avenue de La Rochelle - 79000 Niort

TOUTE RESERVATION EST DEFINITIVE ET NON REMBOURSABLE.

Les accompagnants sont autorisés dans le paddock mais interdits sur le muret et la voie des stands.

Le pilote doit respecter le règlement intérieur de la piste et le protocole COVID fournis lors de l'inscription.

J'ai lu et j'accepte les termes et conditions de la *décharge de responsabilité* de l'Automobile Club des Deux-Sèvres pour l'ensemble de l'équipage de mon véhicule.

J'ai lu et déclare me conformer au règlement de la journée roulage et je dégage de toute responsabilité les organisateurs de cette journée.

Je soussigné(e) Mme / Mr

reconnait par la présente être titulaire d'un permis de

conduire automobile en cours de validité, être soit propriétaire du véhicule mentionné ci-dessus, soit avoir l'autorisation du propriétaire aux fins d'utiliser ce véhicule pour la journée circuit.

En outre je reconnais être en possession de tous les documents afférents au véhicule et en particulier de la carte grise ou du passeport technique en cours de validité.

Je suis en conformité avec les articles L324-1 et L324-2 du code de la route relative à l'obligation de s'assurer pour faire circuler un véhicule à moteur.

NOM :

Prénom :

NOM 2ème pilote :

Prénom 2ème pilote :

Fait à :

le :

Signature

précédée de la mention « lu et approuvé »

Article 1 - Inscription des véhicules.

L'inscription est obligatoire, chaque participant doit :

- prendre connaissance du présent règlement général
- remplir et signer un formulaire d'inscription
- remplir et signer la lettre de décharge de responsabilité
- être en règle au niveau des assurances

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit impérativement être accompagnée du règlement correspondant.

Toute inscription est définitive et ne pourra être remboursée en cas de forfait.

Les véhicules non-inscrits ne pourront accéder ni au paddock, ni à la Piste.

Les différents éléments relatifs à l'organisation de la journée (badges, autocollants accès piste...) seront à retirer au bureau administratif dès votre arrivée sur le site.

Article 2 – Assurances.

Assurance Individuelle Accident : assurance optionnelle. Proposée et à souscrire lors du passage à l'administratif le jour du roulage.

RC Circulation Circuit : incluse avec l'inscription à la journée.

L'organisateur est également déchargé de toute responsabilité, notamment en dommage, pour les véhicules exposés dans le paddock.

Article 3 – Accès à la Piste.

Ne seront admis sur la Piste que les Pilotes et les véhicules inscrits. Horaires de roulage : voir le document d'inscription.

22 voitures maximum, en simultané sur la Piste.

Chaque voiture accédant à la piste devra obligatoirement avoir un crochet de remorquage.

Sur le paddock et la voie des stands, la vitesse est limitée à 20 km/h.

Chaque pilote doit avoir pris connaissance des feux gérés par le responsable de Piste pendant les séances de roulage (cf. gestion des feux de Piste).

Nous vous rappelons les règles sur circuit en cas de dommages aux véhicules : chacun est responsable de ses dégâts et ne peut rechercher en aucun cas la responsabilité d'un ou des autres participants, sauf en cas de faute grave avec intention de nuire.

Article 4 – Pilotes et passagers.

Chaque pilote ou passager qui accède à la Piste, le fait sous sa seule responsabilité.

Les dommages causés aux installations du circuit dans son ensemble par les participants, y compris les rails de sécurités de la piste, sont à la charge de la personne ayant causé ces dommages.

Les pilotes doivent avoir signé la reconnaissance de responsabilité dégageant l'organisateur en cas de dommages corporels ou matériels, tant aux véhicules qu'aux glissières de sécurité. Toute infraction à cette règle entraîne la responsabilité du fraudeur.

Durant les séances de roulage, un passager est autorisé.

Le port du casque est obligatoire pour les Pilotes et les passagers. (Voir RTS FFSA en vigueur)

Pour les voitures couvertes le roulage sur Piste se fait avec les vitres légèrement ouvertes.

Les passagers doivent avoir 16 ans minimum et les Pilotes doivent obligatoirement être détenteur du permis de conduire valide.

Article 5 – Respect du règlement.

Conformément à ce qu'il a signé, dans sa demande d'engagement, chaque participant s'engage à respecter le règlement pour que cette journée se déroule dans la passion, la convivialité et la sécurité.

Gestion des feux Piste.

Feu vert fixe ou drapeau vert :

Roulage normal, piste ouverte sans incidents.

Feu jaune clignotant ou drapeau jaune :

Réduisez votre vitesse, ne doublez pas. Soyez prêt à changer de direction. Il y a un danger sur le bord ou sur une partie de la piste.

Feu rouge fixe ou drapeau rouge :

Les voitures réduisent immédiatement leur vitesse et se dirigent lentement, sans doubler, vers la voie des stands.

Drapeau noir :

Informe le Pilote concerné que sa voiture a des ennuis mécaniques susceptibles de constituer un danger pour lui-même ou pour les autres Pilotes et qu'il doit s'arrêter OBLIGATOIREMENT dans la voie des stands.

Drapeau à damiers :

Fin de session ou du roulage. Ralentir après le drapeau à damier et rentrer directement vers le paddock.

***Signature valant acceptation
du présent règlement et des conditions générales***



www.automobileclub79.com

JOURNÉE ROULAGE DU 18 JUIN 2021

circuit de Fontenay-le-Comte

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Je soussigné(e) Nom : Prénom :

Né(é) le : à :

domicilié(e) :

1) déclare

O être Propriétaire et conduire le véhicule désigné ci-dessous :

O être Utilisateur du véhicule désigné ci-dessous :

Marque : Modèle :

N° immatriculation ou N° passeport FFSA :

Assurance et numéro de contrat :

Permis n° (valide) :

O être Passager dans le véhicule désigné ci-dessus

2) certifie par les présentes vouloir utiliser, en qualité de propriétaire conducteur, d'utilisateur ou de passager, la piste Auto-Moto des Circuits de Vendée et, avoir été averti(e) par l'Automobile Club des Deux-Sèvres :

- Que la pratique des essais et du pilotage, de la sécurité routière, de loisirs et, d'une façon générale, de sports motorisés constitue une activité présentant des risques susceptibles d'avoir de lourdes conséquences corporelles et matérielles et pouvant aboutir à la destruction partielle ou totale du véhicule, à une blessure, à un handicap, à un décès, ou à tout autre dommage matériel ou corporel pour les utilisateurs et leurs proches,
- Qu'un règlement intérieur, et le cas échéant, des conditions générales de vente régissent l'utilisation de la piste Auto-Moto des Circuits de Vendée,
- Que tous les utilisateurs de la piste sont tenus d'agir comme des personnes raisonnables et de respecter le règlement intérieur de la piste, les règles techniques et de sécurité en vigueur de la FFSA, de la FFM et les usages en vigueur sur la piste,
- Que l'activité s'effectue en dehors de toute compétition et/ou chronométrage, officiels ou non,
- Que tous les utilisateurs de la piste sont tenus de respecter les demandes et les consignes du responsable de la piste,
- Que la conduite sur la piste en état d'ébriété, sous l'emprise de drogues, de prise de médicaments ou de tous produits susceptibles d'altérer ou de modifier le comportement ou les capacités mentales et physiques du conducteur du véhicule, est susceptible d'avoir de graves conséquences sur ma santé pouvant entraîner mon décès et/ou la destruction du véhicule utilisé ainsi que sur la santé et les véhicules des autres utilisateurs de la piste,
- Qu'il est interdit à toute personne n'ayant pas signée une décharge de responsabilité et ne bénéficiant pas des assurances imposées par le prestataire de monter au sein d'un véhicule ayant vocation à évoluer sur la piste,
- Que l'Automobile Club des Deux-Sèvres est seulement tenue à une obligation de sécurité de moyen à l'exclusion de toute obligation de résultat,

3) reconnais expressément :

- M'être inscrit(e) à cette activité de ma propre volonté,
- Avoir été parfaitement averti(e) et soigneusement informé(e) des dangers inhérents aux activités exercées sur la piste,
- Avoir pris connaissance, avoir compris et m'engager à respecter le règlement intérieur et, le cas échéant, des conditions générales de vente des Circuits de Vendée,
- Être en possession d'un permis de conduire en cours de validité en France (ou licence en cours de validité) et remplir toutes les conditions requises pour pouvoir participer à l'activité,
- Être en bonne santé physique et mentale, de ne pas être en état d'ébriété, ni sous l'emprise de drogue, de médicaments ou de tous produits susceptibles d'altérer ou de modifier mon comportement ou mes facultés mentales et physiques au moment de l'activité,
- Avoir souscrit les assurances requises par l'Automobile Club des Deux-Sèvres et être assuré(e) contre tout risque de sinistre, de quelque nature que ce soit, que je pourrais subir ou faire subir aux biens ou aux personnes d'autrui, mon contrat d'assurance ne mentionnant pas de clause de non garantie en cas d'accident survenu sur un circuit hors compétition,
- De ne pas être en possession d'informations qui devraient m'inciter à ne pas participer à l'activité,

En conséquence, déclare expressément décharger l'Automobile Club des Deux-Sèvres, son personnel salarié et bénévole ainsi que ses assureurs :

- De toute responsabilité concernant les blessures, le décès, la destruction partielle ou totale de véhicule ou à tout autre dommage que je pourrais subir moi-même ou faire subir aux autres,
- M'engager à prendre en charge le coût de tous les dommages que je pourrais causer à l'occasion de l'utilisation de la piste comme par exemple les dommages causés aux clôtures, grillages, équipements de sécurité, glissières ou la détérioration des locaux et ce, sur la base des devis de remise en état établis à la demande de l'Automobile Club des Deux-Sèvres,
- M'engager en mon nom propre et au nom et pour le compte de mes ayants-droits et de toute personne, physique ou morale, qui pourrait être subrogée de mes droits.

Le client renseigne les mentions ci-dessus, paraphe toutes les pages de la présente décharge de responsabilité, date et signe la dernière page.

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention « *Lu et Approuvé* »